



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22^{ème} jour de grève pour les salarié.e.s de l'EHPAD « Les Opalines » de FOUCHERANS (39).

LES SALARIÉ.E.S DE L'EHPAD « LES OPALINES » DE FOUCHERANS (39) ENTAMENT AUJOURD'HUI LEUR 4^{ÈME} SEMAINE DE GRÈVE (22 JOURS). Toujours aucune négociation ce lundi, on ne peut parler de négociation quand les revendications des salarié.e.s sont rejetées en bloc sans place à la discussion.

Non-content de faire travailler les salarié.e.s dans des conditions inacceptables, (le stock de gants étant épuisé, les aides soignant.e.s ont dû effectuer les changes et les toilettes en se protégeant les mains avec des sacs-poubelles).

La Direction remet, également, en question le droit de grève en proposant aux salarié.e.s de travailler avec un brassard « en grève » et en faisant appel dans un premier temps à des contrats à durée déterminée et, dans un deuxième temps, à du « prêt de personnel » venant d'autres établissements du groupe.

Aux dernières nouvelles, des salarié.e.s ont été transféré.e.s de Nîmes à Doles (450 km) tous frais payés (déplacement, repas, hôtel) : ne serait-ce pas pour briser la grève ?!

Certain.e.s de ces personnels de substitution semblent ne pas avoir une connaissance suffisante du métier ou des résident.e.s, puisque l'un de ces derniers aurait passé la nuit sur le sol, tombé de son fauteuil, faute d'avoir été couché !

Mais revenons... sur le fond du problème et les raisons qui justifient ce mouvement social.

Lorsque les effectifs sont au complet, les salarié.e.s disposent de moins d'une heure par jour à consacrer à chaque résident.e.s, ils et elles doivent pendant ce laps de temps lever, laver, habiller les résident.e.s le (matin), les accompagner pendant les repas, les aider à manger, (matin, midi et soir) distribuer les médicaments, les collations, faire une partie de la vaisselle, refaire les lits, trier le linge, les déshabiller en fin de journée et les coucher, sans compter les changes nécessaires en cours de journée.

DANS CES CONDITIONS, COMMENT TROUVER LE TEMPS POUR PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AFIN D'ÉVITER LA CONTAMINATION PAR LES PATIENT.E.S ATTEINT.E.S DE BACTÉRIES MUTI-RÉSISTANTES, SANS PARLER DU TEMPS D'ÉCOUTE, DE DIALOGUE ET DU LIEN HUMAIN INDISPENSABLE AUX RÉSIDENT.E.S ?!

La charge de travail, les heures supplémentaires, la durée du travail quotidienne excessive (10 h 30 pour des métiers difficiles physiquement et psychologiquement), la non-reconnaissance du travail, que ce soit en termes de salaires (1 250 € nets mensuels pour un.e aide soignant.e), d'évolution salariale ou professionnelle (aucune possibilité de formation), sont autant de facteurs de dégradation des conditions de travail et donc de la santé des salarié.e.s.

Cette organisation inadmissible et le manque de personnel, sont à l'origine de troubles psycho-sociaux qui affectent les salarié.e.s, dont l'employeur porte l'intégrale responsabilité.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, au travers de son Union Fédérale de la Santé Privée, apporte tout son soutien aux salarié.e.s en lutte et veillera à ce que les négociations soient loyales et sincères.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

N° 18

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr